

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 15 décembre 2022

(COCOF-BT-0.25697)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 15 décembre 2022

(COCOF-BT-0.25696)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 3

Arrêté 2022/2609 du Collège de la Commission communautaire française fixant le mode de passation et approuvant le cahier spécial des charges du marché public, ainsi que toutes ses annexes, relatif à « Mission Maison des cultures urbaines. »- report du 15/12/2022 (COCOF-RV-64.25466)

Décision:

Reporté.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

POINT 4

Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 23-001)
(COCOF-BT-18.25695)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 5

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-001) Notifications des questions préjudicielles (COCOF-BT-18.25694)

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

POINT 6

Service de la formation professionnelle - Nomination définitive de Monsieur Thierry PINOY
(COCOF-BT-14.25693)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Monsieur Thierry PINOY au grade d'attaché (niveau 1- rang 10 - échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er avril 2021, au sein du Service de la formation professionnelle, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 7

**Service de la formation professionnelle - Nomination définitive de Madame Florie POGRADJA
(COCOF-BT-14.25692)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Madame Florie POGRADJA au grade d'attachée (niveau 1 -rang 10 - échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er mai 2021, au sein du Service de la formation professionnelle, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

POINT 8

Service de la formation professionnelle - Nomination définitive de Monsieur Pierre-Yves MARCHAL (COCOF-BT-14.25691)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Monsieur Pierre-Yves MARCHAL au grade d'attaché (niveau

1- rang 10 - échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er juillet 2021, au sein du Service de la formation professionnelle, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

POINT 9

Services de la cohésion sociale - Nomination définitive de Monsieur Gaëtan TONON
(COCOF-BT-14.25690)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Monsieur Gaëtan TONON au grade d'attaché (niveau 1- rang 10 - échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er mai 2021, au sein du Service de la cohésion sociale, à la Direction d'administration des affaires sociales et de la santé.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

POINT 10

Service de la formation professionnelle - Nomination définitive de Madame Héloïse BLAUWAERT
(COCOF-BT-14.25689)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Madame Héloïse BLAUWAERT au grade d'attachée (niveau 1 - rang 10- échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er avril 2021, au sein du Service de la formation professionnelle, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 11

**Service de la formation professionnelle - Nomination définitive de Madame Véronique SMEYERS
(COCOF-BT-14.25688)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Madame Véronique SMEYERS au grade d'attachée (niveau 1 - rang 10-échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er avril 2021, au sein du Service de la formation professionnelle, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 12

**Service de la formation professionnelle - Nomination définitive de Monsieur Vincent VLAYEN
(COCOF-BT-14.25687)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Monsieur Vincent VLAYEN au grade d'attaché (niveau 1-rang 10 -échelle barémique 10/1) à partir du 1er janvier 2023 et prise de rang au 1er mai 2021, au sein du Service de la formation professionnelle, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Il charge le Membre du Collège ayant la Fonction publique dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 13

Sanction et promulgation par le Gouvernement francophone Bruxellois du Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.
(COCOF-BT-18.25686)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française sanctionne et promulgue le Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 14

Sanction et promulgation par le Gouvernement francophone Bruxellois du Décret modifiant le décret du 9 mai 2019 de la Commission communautaire française relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française (COCOF-BT-18.25685)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française sanctionne et promulgue le Décret modifiant le décret du 9 mai 2019 de la Commission communautaire française relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 15

Projet d'arrêté 2022/1412 du Collège de la Commission communautaire française modifiant les dispositions de différents arrêtés du Collège de la Commission communautaire française adoptés en exécution du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée - 2^{ème} lecture (COCOF-RV-51.25665)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte en 2^{ème} lecture le projet d'arrêté 2022/1412 modifiant les dispositions de différents arrêtés du Collège de la commission communautaire française adoptés en exécution du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de solliciter l'avis de la Section de Législation du Conseil d'Etat, conformément à l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique d'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 16

Projet d'arrêté 2022/2780 de renouvellement d'agrément du service d'appui à la formation professionnelle « Access2Form » de l'asbl « Le Troisième Œil » du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024

(COCOF-RV-51.25668)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2780 relatif au renouvellement d'agrément du service d'appui à la formation professionnelle « Access2Form » de l'asbl « Le Troisième Œil » du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024** dans la **catégorie 2** pour les missions reprises aux articles 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté 2018/1592 du Collège de la Commission communautaire française du 24 janvier 2019 relatif aux services d'appui à la formation professionnelle, mettant en œuvre l'article 29 du décret de la Commission communautaire française du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée,

aux conditions suivantes :

- **Le règlement d'ordre intérieur et la convention d'accompagnement doivent être rendus conformes à la législation et transmis à l'Administration pour le 31 mars 2023 au plus tard.**
- **Le service doit respecter les mêmes conditions que celles exigées par le Collège de la Commission communautaire française du 15 juillet 2021 relatif à l'arrêté 2021/1977 précité, à l'exception de celle relative à un comité d'accompagnement.**

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 17

Projet d'arrêté 2022/2785 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement de l'agrément du service de loisirs inclusifs « Access-Tour » de l'asbl « AccessAndGo-ABP » du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 (COCOF-RV-51.25671)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2785 relatif à l'agrément du service de loisirs inclusifs « Access-Tour » de l'asbl « AccessAndGo-ABP » **du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2032**, dans la **catégorie 1** (afin d'assurer l'accompagnement en faveur d'au moins 12 personnes handicapées par an, concrétisé par au moins 120 interventions annuelles) et dans la **catégorie A** (afin d'assurer l'organisation de loisirs inclusifs à raison d'au moins 100 périodes d'activités par an) prévues aux articles 23, 24 et 25 de l'arrêté 2017/892 du Collège de la Commission communautaire française du 1^{er} mars 2018 relatif aux services de loisirs inclusifs, mettant en œuvre la section 7 du chapitre 4 du décret de la commission communautaire française du 17 janvier 2014,

à la condition suivante :

- Le service doit modifier les dossiers individuels afin de les rendre conformes à la législation. Ces dossiers mis à jour seront à signaler au Service Inspection pour le 31 décembre 2023.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 18

Arrêté 2022/2689 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « RESIDENCE LA FORET » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « RESIDENCE LA FORET » (COCOF-RV-51.25672)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2689 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 de l'asbl « RESIDENCE LA FORET » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « RESIDENCE LA FORET ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023

POINT 19

Arrêté 2022/2787 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'approbation du cahier spécial des charges ainsi que du mode de passation du marché concernant la mise en conformité de la cabine HT de l'institut Gheude (COCOF-RV-66.25683)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté relatif au présent marché de travaux ainsi que le mode de passation du marché, à savoir une procédure négociée sans publication préalable et délègue au Fonctionnaire dirigeant de la Commission communautaire française :

- la passation du présent marché de travaux en ce compris la compétence d'attribution et/ou de renonciation ;
- le contrôle de son entière exécution administrative et budgétaire en ce compris les éventuelles modifications au marché, en application de l'article 38 de l'AR du 14 janvier 2013.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Enseignement de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 20

**Sites extérieurs : Services d'appui aux établissements scolaires - Nomination définitive
(COCOF-RV-66.25684)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté portant nomination à titre définitif de Monsieur Benjamin DEVASTER au grade d'attaché (niveau 1 – rang 10 – échelle barémique 10/1) à partir du 1^{er} janvier 2023 et prise de rang au 1^{er} novembre 2021, au sein du Service d'appui aux établissements scolaires, à la Direction d'administration de l'enseignement et de la formation professionnelle

Il charge le Membre du Collège ayant l'enseignement dans ses compétences de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 21

Projet d'arrêté 2022/2773 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre AD LIB et la Commission communautaire française. (COCOF-RV-64.25663)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2773 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre AD LIB et la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 22

Projet d'arrêté 2022/2774 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre Audioscenic et la Commission communautaire française. (COCOF-RV-64.25664)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2774 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre Audioscenic et la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 23

Projet d'arrêté 2022/2775 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl La compagnie des Bosons - True Acting Institute Europe et la Commission communautaire française.
(COCOF-RV-64.25666)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2775 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl La compagnie des Bosons - True Acting Institute Europe et la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 24

Projet d'arrêté 2022/2776 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl Spectacles d'aujourd'hui, en abrégé : Théâtre 140 et la Commission communautaire française.
(COCOF-RV-64.25667)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2776 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl Spectacles d'aujourd'hui, en abrégé : Théâtre 140 et la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 25

Projet d'arrêté 2022/2777 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl Passa Porta FR et la Commission communautaire française. (COCOF-RV-64.25669)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2777 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl Passa Porta FR et la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 26

Projet d'arrêté 2022/2778 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl Centre culturel Wolubilis et la Commission communautaire française.

(COCOF-RV-64.25670)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2778 du Collège de la Commission communautaire française refusant la convention pluriannuelle entre l'asbl **Centre culturel Wolubilis** et la Commission communautaire française.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 27

Arrêté 2023/21 du Collège de la Commission Communautaire Française relatif à l'approbation des profils métier et de formation de « opérateur de production en industrie biopharmaceutique », « conducteur de machines agricoles », « technicien en installations de sécurité », « technicien électroménager », « arboriste grimpeur », « opticien », « assistant techniques orthopédiques », « prothésiste dentaire », « mécanicien de cycles », « technicien de cycles », « mécanicien de cyclomoteurs/moto », « technicien de cyclomoteurs/moto » produits par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMO), (COCOF-BC-63.25679)

Décision:

Accord.

Le gouvernement francophone bruxellois :

- approuve les profils de métier et de formation figurant en annexes de la présente note et de leur mise en œuvre dans un délai de trois ans maximum ;
- charge le Membre compétent pour la Formation professionnelle de suivi de cette décision, laquelle est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 19 janvier 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 19 JANVIER 2023**

POINT 28

Objet: Arrêté 2022-1533 - FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences - création d'un Comité de concertation de base - 2^{ème} lecture de 2. (COCOF-BC-BT-63.25680)

Décision:

Accord.

Le gouvernement francophone bruxellois :

- adopte en seconde et dernière lecture l'arrêté 2022/1533 portant création d'un comité de concertation de base pour FORMAFORM ;
- charge le Membre du Collège chargé de la formation professionnelle du suivi de la présente décisions, laquelle est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT